

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 55 (1904)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Le peuplier suisse  
**Autor:** Fankhauser, F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785550>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

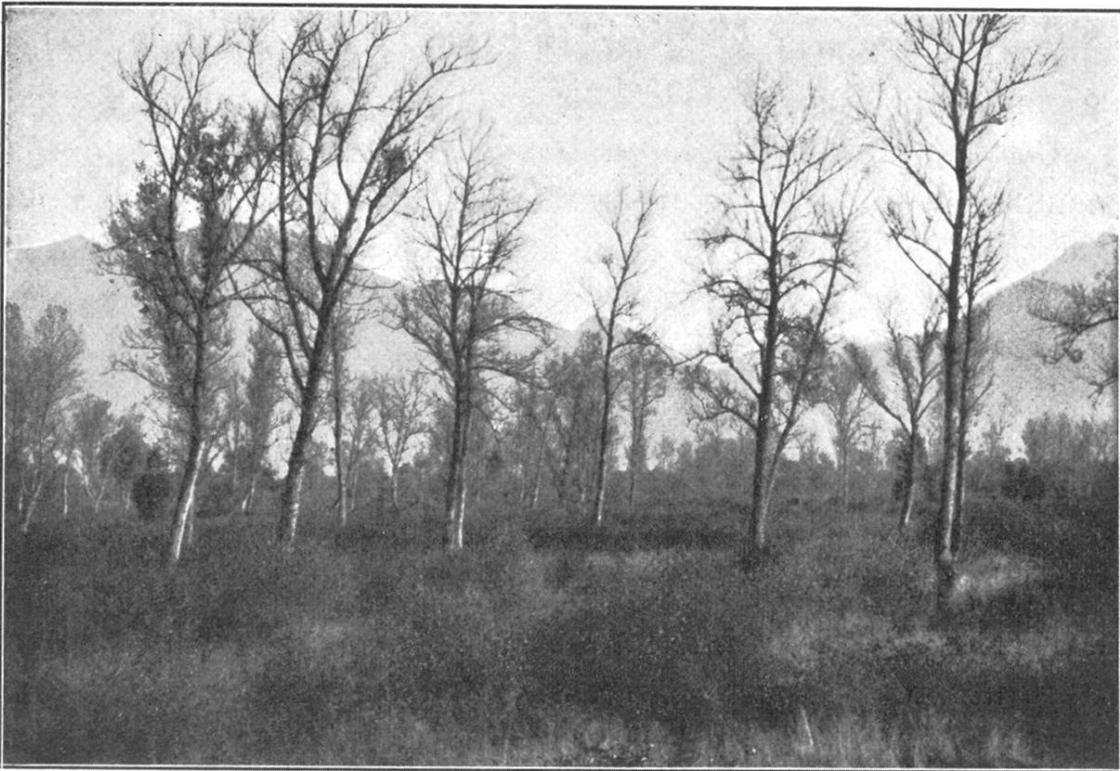
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Puisse-t-elle, petit à petit, rendre tous les services qu'en attendent ceux qui par leurs vaillants efforts, l'ont appelée. Les générations futures devront quelque reconnaissance aux citoyens éclairés qui eurent l'idée de cette utile entreprise et qui surent la mener à bien.

*H. Badoux.*



Peupliers noirs de la Plaine du Rhône près Ollon (Vaud).

### **Le peuplier suisse.**

D'après un article du Dr *F. Fankhauser*.

Ce titre pourra sembler étrange à plus d'un de nos collègues qui ignoraient qu'il existait en Suisse une espèce particulière de peuplier. Quoique le soussigné ne soit malheureusement pas en situation de renseigner un peu exactement sur son aire de dissémination, il lui paraît cependant désirable d'attirer l'attention sur le „peuplier suisse“ ; cet arbre est en effet connu depuis longtemps en France, le pays des chênes et des peupliers, et les connaisseurs lui attribuent les caractères d'une espèce nettement établie.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Beissner, Schelle et Zabel, dans leur „Handbuch der Laubholzbenennung“ pour l'année dernière, l'indiquent comme espèce particulière, sans toutefois le désigner sous ce nom.

Nous en trouvons la preuve dans un article publié l'année dernière par M. L.-A. Dode, dans le Bulletin trimestriel de la Société forestière française des Amis des Arbres<sup>1</sup>, auquel nous empruntons une partie des renseignements qu'on va lire.

A en croire certains des auteurs, le peuplier suisse (*Populus monilifera* Aiton)<sup>2</sup> et le peuplier du Canada (*Populus canadensis*), voir même le peuplier de la Caroline (*Pop. angulata* Ait.), ne constituent qu'une seule et même espèce. En réalité cependant, celles-ci forment des espèces si différentes, que si on devait les confondre, il n'y aurait aucune raison pour ne pas leur réunir aussi le peuplier noir (*Pop. nigra* L.), sans parler de plusieurs autres. Personne de ceux qui ont essayé de cultiver le peuplier de la Caroline ne croit sérieusement qu'il soit lui aussi, une forme mâle d'une espèce qu'on appellerait *P. deltoidea* Marsh. et qui comprendrait avec lui le peuplier suisse et le peuplier du Canada.

En ce qui concerne les *P. canadensis* et *monilifera*, le premier auteur qui les ait suffisamment désignés est Michaux fils, dans son tome III de l'histoire des arbres forestiers d'Amérique. D'autres auteurs tels que Fougereux, Aiton, Mœnch, Marshall, Desfontaines n'ont donné des peupliers suisse et du Canada que des descriptions brèves et confuses, les ont tantôt pris l'un pour l'autre, tantôt les ont réunies, tantôt les ont confondues avec d'autres formes. Ils n'ont fait de ces arbres qu'une étude insuffisante.

D'après Michaux, le *Pop. monilifera* est un arbre à port érigé dans la jeunesse; les rameaux se séparent sous un angle aigu et rejoignent la verticale par une courbe gracieuse et élancée; ils sont rigides et les inférieurs ne sont presque jamais pendants. Dans les vieux arbres, à cime étalée, il se forme plusieurs têtes bien distinctes, dont les branches présentent une disposition analogue à celle du pin parasol. La disposition des branches est régulière, presque verticillée et dans les parties en croissance ressemble à celle des prêles.

---

<sup>1</sup> Année 1903, pages 12 et suivantes. Le peuplier suisse et le peuplier du Canada.

<sup>2</sup> Le terme „*monilifera*“, peuplier à colliers, fait allusion aux chatons femelles; il provient d'une confusion; les pieds femelles étaient inconnus alors et on considérait comme tels une forme du *P. canadensis*.

Les pousses sont brun-rouge foncé, souvent plus grêles que celles du peuplier du Canada; leur section est polygonale avec une crête à chaque angle; les rameaux à fleurs sont gros et cylindriques; les bourgeons sont aigus, longs, saillants, rapprochés, brun-carminé, en moyenne deux fois plus volumineux que dans le *Pop. canadensis*. Il ne faut pas toutefois comparer un bourgeon à fleur d'une espèce avec un bourgeon à feuilles de l'autre.

Dans le *peuplier du Canada*, le port est irrégulier, les rameaux se séparent sous un angle beaucoup plus ouvert; ils sont arqués et divergents dans les vieilles cimes; les inférieures sont pendantes et grêles. La section des pousses est profondément étoilée, les pousses sont jaune-brun ou verdâtres, les bourgeons petits obtus, peu apparents; les rameaux à fleurs sont plus grêles que dans le *Pop. monilifera* et aussi plus nombreux. La différence de couleur, des pousses surtout, est le caractère distinctif le plus facile à constater; même sur les troncs, qui dans les formes typiques sont également rugueux, on observe souvent dans le *Pop. monilifera* une teinte rougeâtre.

Le feuillage du *P. canadensis* est beaucoup plus fourni, les rameaux étant plus nombreux et les feuilles ordinairement plus grandes, surtout sur les pousses. La teinte est plus sombre, quoique glauque, dans le *P. monilifera*, ce qui donne un ensemble un peu grisâtre; le *P. canadensis* est d'un vert plus gai, plus clair, moins glauque. Une différence considérable existe dans la couleur des pétioles: entièrement rouge-vif, carminé, dans le *P. monilifera*, ils sont seulement teintés de rouge en dessus et dans les parties soumises à l'action du soleil dans le *P. canadensis*. La feuille du premier est plus arrondie ou plus ovale, plus courtement acuminée, moins aiguë, elle est parfois obtuse; les bords sont généralement plus dentés et les feuilles des pousses sont assez souvent opposées, ce qui est très rare dans le *P. canadensis*.

La floraison du *P. monilifera* mâle est un peu en retard sur celle du *P. canadensis*, mais la foliaison est, par contre, plus tardive et il y a tous les ans, un moment où l'un est encore nu, tandis que l'autre est feuillé; le contraste alors est saisissant. Les pieds mâles du *P. canadensis* sont très rares; le pied femelle du *P. monilifera* l'est encore plus.

Disons encore que le *P. monilifera* est d'une croissance plus

rapide que le *P. canadensis*, mais qu'il exige par contre un terrain plus profond et plus frais; son bois est inférieur.

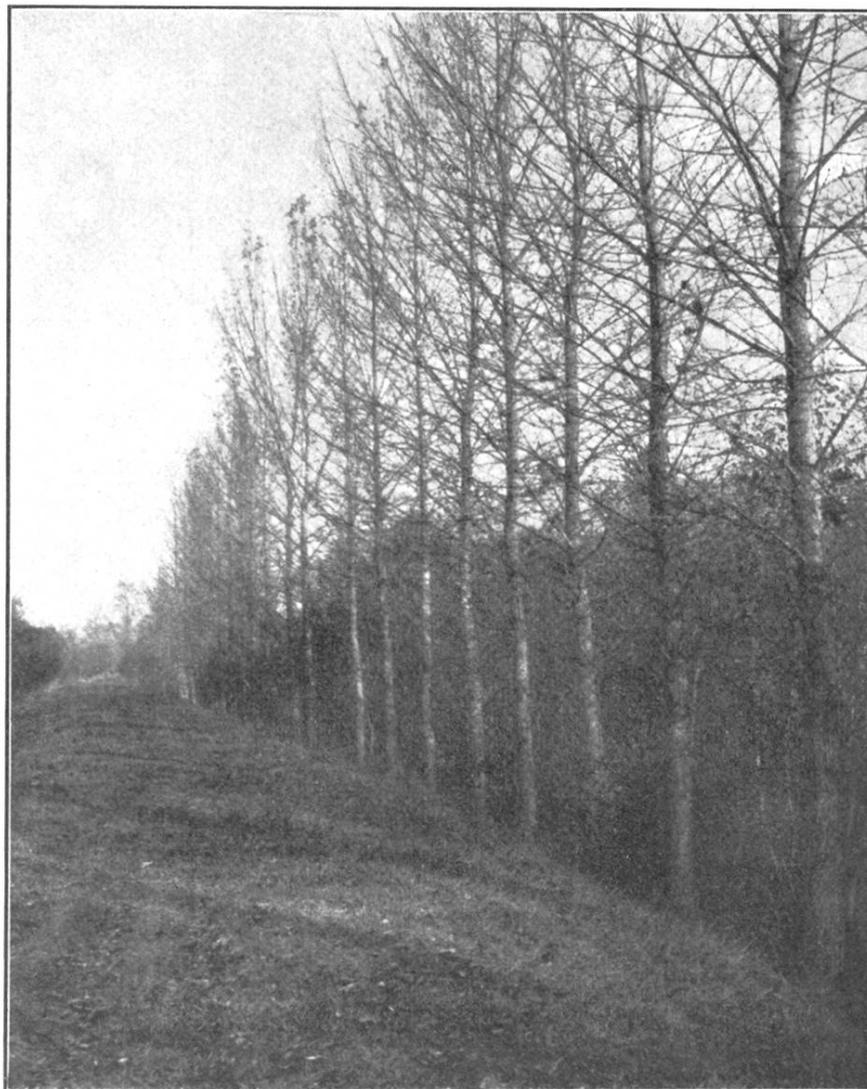
Le *P. canadensis* est originaire de toute la région occidentale des Etats-Unis et du Canada. Il paraît évident qu'il a été introduit ou répandu en Europe sous les trois noms de *P. canadensis*, *virginiana* et *monilifera*,

sans parler des autres. Vers la même époque, au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'autre peuplier, celui que nous appelons aujourd'hui

*monilifera*, s'est répandu sous les noms de *P. helvetica*, *nigra-italica*, *peuplier suisse*, etc. L'origine du *P. monilifera* est

ainsi fort obscure; il a paru venir lui aussi d'Amérique,

mais on l'a probablement confondu avec le peuplier du Canada.



Peupliers carolins, le long de la digue du Rhône, entre Aigle et Bex (Vaud).

Reste à trouver l'origine du peuplier suisse. Il est à remarquer que Michaux déclare nettement ne l'avoir jamais vu spontané en Amérique. Ce peuplier a eu comme origine la plus ancienne connue le nord de l'Italie et la Suisse. Mais, là, d'où venait-il? C'est un point non éclairci. Peut-être y était-il indigène le long

des grands cours d'eau et y a-t-il disparu sous la forme spontanée par l'effet de l'aménagement des rives ?

Tels seraient les quelques renseignements que nous trouvons dans l'article de l'auteur cité.

Au point de vue forestier, le peuplier suisse mérite certainement toute notre attention. Il s'agit en effet d'une essence reproduite artificiellement depuis fort longtemps déjà et qui montre ce que l'on peut obtenir par une sélection rationnelle. Un article de M. le prof. Decoppet paru dans le Journal forestier<sup>1</sup> et traitant de la sélection, rappelle entre autres les conditions particulières dans lesquelles se trouve le forestier, en présence de ces essais de longue haleine. Ceci est vrai surtout pour la régénération par la graine; il n'en est plus de même pour les plantes qui se reproduisent par boutures et par marcottes et qui se trouvent dans des conditions beaucoup plus favorables. En France et depuis fort longtemps déjà, on sélectionne les peupliers en vue d'en augmenter la croissance en choisissant pour cela les boutures des arbres les plus qualifiés; puis, en continuant ainsi pendant plusieurs années, on obtient forcément des arbres d'une croissance très rapide. Tels les peupliers offerts dans le commerce sous le nom de *peuplier régénéré*, *peuplier amélioré*, *peuplier Eucalyptus* et qui appartiennent tantôt au *P. monilifera*, tantôt au *P. canadensis*.

La vue donnée en tête de ce numéro et que nous devons à l'obligeance de M. Sarcé, propriétaire à Pontvallain (Sarthe),<sup>2</sup> montre suffisamment à quoi l'on peut arriver au moyen du peuplier suisse amélioré. Ces arbres plantés en allée sont âgés de 19 ans; ils ont une hauteur de 32 m. en moyenne et une circonférence de 1,80 m, à hauteur de poitrine, ce qui correspond à un diamètre de 57 cm.

Il n'est pas nécessaire d'insister bien longtemps sur la valeur d'une essence à croissance aussi rapide et sur l'utilité qu'elle pourrait avoir chez nous, comme arbre fluvicole, en lieu et place du peuplier noir. Ce dernier laisse en effet beaucoup à désirer non seulement quant à l'accroissement, mais la forme de sa tige est

---

<sup>1</sup> La sélection et ses effets sur les plantes cultivées. Journal forestier suisse 1902, pages 33 et suivantes.

<sup>2</sup> M. Sarcé possède de grandes pépinières renfermant plusieurs centaines de mille plants; les peupliers suisses dits Eucalyptus, enracinés, âgés de 2 à 3 ans, hauts de 2,5 à 3 m, sont vendus fr. 50, ceux âgés de 3 à 4 ans, hauteur 3,5 à 5 m, fr. 70 le cent.

souvent fort défectueuse, ainsi que le montre la figure ci-contre. Ce fait ne doit cependant pas être attribué à la station, puisque la plaine du Rhône héberge un peu partout, le long des rives ou sur les digues des cours d'eau, des peupliers carolins, provenant de France et dont l'aspect est bien différent. Les sujets que nous reproduisons ici ont été plantés, il y a environ 25 ans; ils ont actuellement une hauteur d'environ 20 m et un diamètre de 30 à 35 cm, à hauteur de poitrine.

Le bois du peuplier sert à une foule d'usages et il se vend à de fort beaux prix; on l'utilise pour la fabrication des allumettes, de la pâte de papier, des meubles, des caisses d'emballage, surtout celles destinées à l'expédition des fruits, car il ne laisse aucune odeur, etc.

Cette essence trouverait des conditions de végétation favorables dans une bonne partie des forêts croissant sur les terrains d'alluvions et les „glariers“ de la Suisse. Des essais seraient donc à leur place, en utilisant pour cela des espèces à croissance rapide et en introduisant pour cela le peuplier suisse, dans le pays dont il porte le nom.



## Communications.

### Quelques réflexions à propos des conférences forestières de Zurich.\*

Maintenant que les conférences forestières de Zürich sont terminées et que les forestiers suisses sont rentrés chez eux, il est peut-être intéressant de jeter un coup d'œil en arrière, et d'envisager de quelle façon ces cours pourraient éventuellement être renouvelés à l'avenir.

Nous n'avons nullement l'intention de faire ici un compte-rendu des différents travaux qui nous ont été présentés. Le „Journal forestier“ se chargera sûrement de cette tâche et s'en acquittera infiniment mieux que nous ne saurions le faire.

Cependant, après ces deux cycles de conférences, nous nous sentons pressé de faire part à nos collègues de quelques réflexions qui nous sont suggérées par le plan et l'organisation même de ces cours.

---

\* L'article que nous publions ici nous est parvenu quelques jours après les conférences en question; mais le manque de place nous a empêché de l'utiliser plutôt. Nous le faisons volontiers aujourd'hui, sans vouloir critiquer certaines conclusions de l'auteur que nous ne pouvons accepter sans réserve.